TL 4372
PARLAMENTO
DA
BÉLGICA
14 JAN 83
CEDAC
Centro de Documentação

Question n° 53 de M. Burgeon du 14 janvier 1983 (Fr.) :

Timor-Est. — Invasion et annexion par l'Indonésie.

Le 7 décembre 1975, l'armée indonésienne a envahi Timor-Est. Dès le lendemain, plus de cinq cents civils sont assassinés de sang-froid sur les quais de Dili, la capitale. C'est le début d'une longue série d'horreurs, dont le résultat est d'avoir fait diminuer d'un tiers la population timoraise.

La famine est organisée de façon systématique. Les cultures sont détruites, les paysans ne peuvent cultiver leurs champs car ils sont intégrés à l'armée pendant la préparation des champs.

Dès décembre 1975, les Nations-Unies demandent l'Indonésie de se retirer. Ces recommandations n'eurent pas d'effet, de même que les suivantes, annuelles depuis 1976.

Le 17 juillet 1976, le parlement indonésien intègre toute l'île à l'Indonésie. Depuis lors, le peuple timorais avec son représentant le plus qualifié, le Fretilin, ne cesse de revendiquer son droit à l'autonomie, tout en perdant environ 200.000 des siens.

Le 15 novembre 1982, le Comité des Nations-Unies pour la décolonisation a demandé au secrétaire général d'intervenir.

1. Je souhaiterais savoir pourquoi la Belgique s'est abstenue?

2. La Belgique accorde-t-elle une aide au peuple de Timor-Est et à son représentant le Fretilin?

3. Quelles sont les relations de la Belgique avec le Fretilin?

4. Etant donné la situation dramatique de la population de Timor-Est, n'est-il pas temps d'intensifier les relations avec le mouvement de libération timorais?

Réponse :

1. La Belgique s'est abstenue à plusieurs reprises, et également en 1982, lors du vote à l'Assemblée générale des Nations-Unies sur la question du Timor oriental parce qu'il s'agit en réalité d'un conflit entre deux peuples amis. L'opinion a toujours prévalu que ces deux pays étaient le mieux placés pour arriver par le biais d'une négociation bilatérale à un compromis politique et pacifique.

Le Timor oriental est entre temps devenu officiellement la vingt-septième province d'Indonésie et sa population (555.350 habitants) a de ce fait participé le 4 mai 1982 avec 309.735 voix exprimées aux élections législatives indonésiennes qui ont été suivies par de nombreux journalistes étrangers. Le scrutin a conduit l'élection à la chambre des Députés, de quatre représentants du Timor oriental alors que dans les autres provinces d'Indonésie un quorum de 400.000 habitants par député est exigé.

Les témoignages des délégués d'organisations internationales et, entre autres, d'une mission spéciale parlementaire australienne, ont indiqué que la situation au Timor oriental est en voie de normalisation.

2. La Belgique participe aux actions humanitaires au Timor oriental via des organisations non gouvernementales.

3. Notre pays n'a pas de relations avec le Fretilin.

4. La Belgique place sa confiance dans le secrétaire général des Nations-Unies qui a été invité par une résolution de l'Assemblée générale en date du 23 novembre 1982 à entamer des discussions avec toutes les parties concernées afin de dégager les moyens appropriés qui devraient permettre une solution globale du problème.

Amicalement